

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminée le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante: <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation>.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Dr. Mitchell Levine
Président
Ottawa, Canada
Date : Le 20 août 2018

Douglas Clark
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada
Date : Le 8 août 2018

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars

(en dollars)	2018	2017
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 307 889 \$	1 722 674 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	457 239	217 389
Avantages sociaux futurs (note 5)	322 331	354 920
Total des passifs nets	2 087 459	2 294 983
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	976 738	1 540 471
Débiteurs et avances (note 6)	469 190	317 900
Total des actifs financiers	1 445 928	1 858 371
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(138 039)	(135 697)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(138 039)	(135 697)
Total des actifs financiers nets	1 307 889	1 722 674
Dette nette ministérielle	779 570	572 309
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	120 272	100 895
Total des actifs non financiers	120 272	100 895
Situation financière nette ministérielle	(659 298) \$	(471 414) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Dr. Mitchell Levine
Président
Ottawa, Canada
Date : Le 20 août 2018

Douglas Clark
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada
Date : Le 8 août 2018

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2018 Résultats prévus	2018	2017
Charges			
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	7 291 332 \$	6 387 913 \$	6 624 334 \$
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 786 721	1 732 805	1 801 420
Services internes	2 913 383	3 054 327	2 714 586
Total des charges	11 991 436	11 175 045	11 140 340
Revenus			
Engagement de conformité volontaire	-	32 943 963	5 412 096
Paievements de règlement	-	-	4 842 243
Autres	-	4 701	9 302
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(32 947 978)	(10 254 344)
Total des revenus	-	686	9 297
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 991 436	11 174 359	11 131 043
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		10 286 460	9 641 940
Variations des montants à recevoir du Trésor		(563 733)	341 286
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 263 748	1 224 997
(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		187 884	(77 180)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(471 414)	(548 594)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(659 298) \$	(471 414) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2018	2017
(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	187 884 \$	(77 180) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	74 924	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 547)	(54 176)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	19 377	(54 176)
(Diminution) augmentation nette de la dette nette ministérielle	207 261	(131 356)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	572 309	703 665
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	779 570 \$	572 309 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 174 359 \$	11 131 043 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 547)	(54 176)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 263 748)	(1 224 997)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	414 785	(431 075)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(239 850)	41 340
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	32 589	90 016
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	148 948	89 789
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	10 211 536	9 641 940
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	74 924	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	74 924	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	10 286 460 \$	9 641 940 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets (la Loi).

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Le CEPMB est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la Loi. Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans chacun des sept pays mis en comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'Indice des prix à la consommation; et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport, et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête sur le prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix n'est pas excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives qu'il en a tirées au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le Panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix de son produit et de prendre des mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives tirées de ce produit. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Chaque année le CEPMB rend compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'analyse des prix, des prix des médicaments brevetés, des tendances des prix de l'ensemble des médicaments d'ordonnance et des dépenses en recherche et développement déclarées par les sociétés pharmaceutiques brevetés. À l'appui de cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent leurs médicaments brevetés au Canada et sur les dépenses de recherche et développement des brevetés aux intervenants intéressés, notamment l'industrie (c.-à-d. de médicaments de marque, issus de la biotechnologie et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense de droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens en leur démontrant que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suivant l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits par les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux, la ministre fédérale de la Santé a demandé au CEPMB d'effectuer des analyses des tendances relatives aux prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système canadien de soins de santé possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicaments d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations de coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi, qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tous les médicaments d'ordonnance.

Services internes

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes

qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du CEPMB énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2017-2018. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2017-2018.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées

et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2018	2017
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 174 359 \$	11 131 043 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 547)	(54 176)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 263 748)	(1 224 997)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(239 850)	41 340
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	32 589	90 016
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	11 527	14 588
Autres	(12 332)	107 500
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 527 361)	(1 025 729)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	74 924	-
Produits de la vente des biens de l'État	472	448
Trop-payés salariaux	16 800	17 940
Émission d'avances comptables	-	10 257
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	92 196	28 645
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 739 194 \$	10 133 959 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2018	2017
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	10 588 712 \$	10 336 436 \$
Montants législatifs	846 837	908 364
Moins :		
Autorisations périmés	(1 696 355)	(1 110 841)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 739 194 \$	10 133 959 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB :

(en dollars)	2018	2017
Comptes crédoiteurs - autres ministères et organismes gouvernementaux	116 319 \$	41 180 \$
Comptes crédoiteurs - Parties externes	378 873	1 031 343
Total des crédoiteurs	495 192	1 072 523
Charges à payer	812 697	650 151
Total des crédoiteurs et des charges à payer	1 307 889 \$	1 722 674 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2017-2018 s'élève à :

(en dollars)	2018	2017
Charges pour l'exercice	576 375 \$	632 545 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	354 920 \$	444 936 \$
Charge pour l'exercice	(14 980)	(90 016)
Prestations versées pendant l'exercice	(17 609)	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	322 331 \$	354 920 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

(en dollars)	2018	2017
Débiteurs - autres ministères et organismes	330 651 \$	181 703 \$
Avances aux employés	138 539	136 197
Débiteurs et avances bruts	469 190	317 900
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(138 039)	(135 697)
Débiteurs et avances nets	331 151 \$	182 203 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Machines et matériel	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

(en dollars)

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	234 940 \$	74 924 \$	- \$	309 864 \$
Total	234 940 \$	74 924 \$	- \$	309 864 \$
Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	134 045 \$	55 547 \$	- \$	189 592 \$
Total	134 045 \$	55 547 \$	- \$	189 592 \$
Valeur comptable nette	Valeur comptable nette 2017			Valeur comptable nette 2018
Matériel et outillage	100 895 \$			120 272 \$
Total	100 895 \$			120 272 \$

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)	2018	2017
Installations	676 034 \$	670 612 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	587 714	554 385
Total	1 263 748 \$	1 224 997 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés :

(en dollars)	2018	2017
Charges - autres ministères et organismes	396 296 \$	289 287 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	Services internes	2018 Total	2017 Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux	4 366 545 \$	1 374 593 \$	2 290 449 \$	8 031 587 \$	7 293 939 \$
Services professionnels et spécialisés	1 273 021	105 174	119 607	1 497 802	2 240 814
Installations	371 788	114 670	189 576	676 034	670 612
Services d'information	302 193	105 356	18 120	425 669	466 495
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 003	2 809	206 552	211 364	52 071
Voyages et réinstallation	62 056	27 766	23 979	113 801	137 241
Location	3 540	754	92 667	96 961	98 967
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	55 547	55 547	54 176
Communications	51	78	34 651	34 780	58 469
Autres	6 716	1 605	7 500	15 821	17 661
Réparation et d'entretien	-	-	15 679	15 679	49 895
Total des charges	6 387 913	1 732 805	3 054 327	11 175 045	11 140 340
Revenus					
Engagement de conformité volontaire	-	-	32 943 963	32 943 963	5 412 096
Paievements de règlement	-	-	-	-	4 842 243
Autres	214	-	4 487	4 701	9 302
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	(32 947 978)	(32 947 978)	(10 254 344)
Total des revenus	214	-	472	686	9 297
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 387 699 \$	1 732 805 \$	3 053 855 \$	11 174 359 \$	11 131 043 \$